Communiqué de presse
Le 23 avril 2021

Conseil Métropolitain du 23 avril 2021

La Métropole Européenne de Lille simplifie les gestes de tri des déchets pour les métropolitains et modernise ses infrastructures

Réduire de 15% le poids de nos poubelles et recycler les 2/3 des déchets collectés à horizon 2030 sont les 2 principaux objectifs du nouveau schéma directeur des déchets ménagers et assimilés adopté ce jour par les élus du Conseil Métropolitain. Pour atteindre ces objectifs et participer à la réduction de gaz à effet de serre, ce nouveau schéma directeur prévoit de nouvelles actions en matière de réduction des déchets, une simplification des gestes de tri et la modernisation des équipements métropolitains.

« Jeter moins, trier plus et mieux »

Pour atteindre ces objectifs, la Métropole Européenne de Lille (MEL) propose un plan d'actions basé sur le principe : « jeter moins, trier plus et mieux ». Certaines de ces actions sont en cours de déploiement, d'autres verront le jour dans les années à venir. Ces actions seront soutenues par une modernisation des équipements métropolitains de tri, et dans le souci de préserver un espace public de qualité et d'améliorer le service à l'habitant.

Exemples d'actions prévues au schéma directeur :

- déploiement à partir de cette année dans les communes qui le souhaitent (40 communes à ce jour) de points d'apport volontaire de dernière génération pour la collecte séparée du verre. Sur les lieux recevant un point d'apport, la MEL veillera particulièrement à préserver la qualité de l'espace public.

- à compter de 2023, la MEL va progressivement proposer à tous les métropolitains une solution de tri à la source des biodéchets, en déployant de nouvelles collectes ou en développant, par exemple, le compostage individuel et partagé

- simplifier les gestes de tri des habitants :
    - à court terme, harmoniser progressivement les consignes de tri et les codes couleurs des bacs

    - à moyen terme, les pots de yaourts, films plastiques et barquettes pourront être déposés dans la poubelle dédiée aux déchets recyclables. Cela nécessite au préalable de moderniser les 2 centres de tri des déchets métropolitains.

- faciliter l'accès aux déchèteries métropolitaines en se dotant d'un objectif ambitieux de création de 5 nouvelles déchèteries dont la première sera inaugurée à Wattrelos d'ici 2024

- améliorer l'offre de collecte des encombrants sur rendez-vous en réduisant les délais proposés aux habitants : 1 semaine maximum au lieu de 3 actuellement et un délai de 24h pour les situations d'urgence (déménagement, décès…)

- accompagner les habitants pour les aider à améliorer le tri de leurs biodéchets afin d'accroître la quantité de déchets dirigés vers le Centre de Valorisation Organique (CVO). Cela permettra d'augmenter la production de biométhane de 30% et de maintenir la production d'un compost agréé selon les normes en vigueur.

Un nouveau schéma directeur, fruit d'une large concertation

Le schéma directeur a fait l'objet d'une concertation avec les habitants, élus, partenaires publics et privés, experts, etc. qui ont ainsi contribué aux différentes étapes d'élaboration de la nouvelle politique des déchets de la métropole. Cette logique de concertation et de co-construction sera poursuivie tout au long de la phase de déploiement des actions.

Budget et calendrier prévisionnel

Le budget d'investissement prévu pour financer les actions du schéma directeur est de 81,5 millions d'euros jusqu'en 2026.
Il est réparti de la manière suivante :

- 51 millions pour la modernisation des deux centres de tri
- 15 millions pour le déploiement progressif, dans les communes qui le souhaitent, de points d'apport volontaires modernes et de qualité
- 11 millions pour la création de deux premières déchèteries, et le déploiement d'éco-points (lieux de collecte et d'information sur la prévention et la gestion des déchets)
- 4,5 millions pour des actions de prévention (plateforme du réemploi et de la réparation, fourniture de composteurs, financement d'appels à projets, etc.)

À propos de la MEL
Au service des 95 communes qui la composent, la Métropole Européenne de Lille agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.
www.lillemetropole.fr @MEL_Lille @metropoledelille

Contacts presse

Yohan Engel
Conseiller Communication du Président
Responsable du service de presse
yengel@lillemetropole.fr
+33 (0)3 20 21 21 23
+33 (0)6 82 13 57 26

Emilie Green-Leduc
Service de presse
eleduc@lillemetropole.fr
+33 (0)3 20 21 26 60
+33 (0)6 30 46 35 96